

FORMULAIRE DE SIGNALEMENT

A remplir dans le cadre de la procédure d'alerte professionnelle et à transmettre au
Comité d'Analyse des alertes professionnelles à l'adresse suivante :

alerte@anrh.fr



LEGISLATION

Le dispositif d'alerte interne de l'ANRH est établi en application de la loi « Wasserman » du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte modifiant la loi « Sapin 2 », et de son décret d'application du 3 octobre 2022 relatif aux procédures de recueil et de traitement des signalements émis par les lanceurs d'alerte.

Les informations collectées par l'ANRH dans le cadre de ce dispositif sont conservées pour le traitement des alertes. Conformément au règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif au traitement des données à caractère personnel (RGPD) et à la loi Informatiques et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression des données personnelles vous concernant. Vous disposez en outre d'un droit d'opposition, pour des motifs légitimes, à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement.

Ces droits d'accès, de rectification et d'opposition peuvent être exercés en contactant directement le délégué à la protection des données :

- Soit par courrier en mentionnant sur l'enveloppe « À l'attention du délégué à la protection des données » à l'adresse suivante : ANRH, 17 impasse Truillot, 75011 Paris,
- Soit par contact courriel à l'adresse suivante : dpo@anrh.fr

RENSEIGNEMENTS VOUS CONCERNANT

Vous bénéficiez d'une garantie de confidentialité de votre identité. Attention, un signalement anonyme et l'absence d'adresse mail de contact peut limiter nos capacités à enquêter sur les faits signalés et ne nous permet pas de vous informer des suites données au traitement de votre alerte.

NOM Prénom
Adresse email via laquelle vous souhaitez être recontacté
Lien direct avec l'ANRH Si salarié, précisez la fonction. Si ancien salarié, précisez la fonction et la date de cessation du contrat Si candidat à un poste, précisez l'intitulé et la date de candidature. Si collaborateur occasionnel ou extérieur, précisez la fonction et le lien entre l'entité à laquelle vous êtes rattaché et l'ANRH. Si co-contractant ou sous-traitant, précisez l'identité de l'entité à laquelle vous êtes rattaché.

INFORMATIONS DETAILLEES SUR LES FAITS QUE VOUS SOUHAITEZ SIGNALER

Informations portant sur des faits qui se sont produits ou sont susceptibles de se produire au sein de l'ANRH et qui seraient de nature à constituer :

- Un crime,
- Un délit,
- Une menace ou un préjudice pour l'intérêt général,
- Une violation des principes de l'ANRH,
- Une violation ou une tentative de dissimulation d'une violation d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France, d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un tel engagement, du droit de l'Union européenne, de la loi ou du règlement.

Vous vous engagez à faire ce signalement de bonne foi et sans contrepartie financière directe.

Lorsque les informations n'ont pas été obtenues dans le cadre des activités professionnelles, vous devez en avoir eu personnellement connaissance.

NOM DE LA/DES PERSONNE(S) VISEE(S) PAR LE SIGNALEMENT ET FONCTION AU SEIN DE L'ANRH

NOM DE LA/DES PERSONNE(S) OU ORGANISATION(S) A QUI VOUS AURIEZ DEJA FAIT PART DES INFORMATIONS FAISANT L'OBJET DE VOTRE SIGNALEMENT

LISTE DES DOCUMENTS JOINTS AU FORMULAIRE

(Pièce d'identité, documents permettant d'étayer les faits allégués...)

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations fournies. Je suis informé(e) que le recours abusif du dispositif peut m'exposer à une procédure disciplinaire et/ou contentieuse.

Signature

Signature de l'auteur du signalement

Date de signature

MM

JJ

AA

Lieu de signature



CRÉATEURS D'EMPLOIS
À VALEUR HUMAINE AJOUTÉE